



DÉCLARATION DE L'UNSA ÉDUCATION

Au CTSD du 18 juin 2020

Le CTSD d'aujourd'hui a pour ordre du jour la fusion des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Villeneuve de Berg.

Monsieur le Dasein, au delà de l'accord de toutes les parties que vous allez visiblement nous présenter, c'est bien la méthode et le timing qu'il nous convient de dénoncer aujourd'hui.

Si en effet, nous pouvons et allons respecter l'avis démocratique des principaux intéressés que sont les deux équipes pédagogiques de cette école ainsi que la commune et les parents d'élèves, sans s'arc-bouter sur des positions syndicales de principe, il n'est pas acceptable que l'ordre des choses et des événements n'ait pas été respectés cette année.

Une fusion d'école, selon nos pratiques, usages départementaux se présente et se décide lors de la carte scolaire. Ensuite cela implique un cadre de mobilité pour les personnels. Alors que dire d'avoir menée celle de Villeneuve de Berg, hors de ces échéances, durant une année scolaire dont nous espérons que son déroulement altéré par la crise sanitaire que nous connaissons restera exceptionnelle.

Le timing choisi a nié la possibilité aux personnels du premier degré de l'Ardèche qui avaient postulé au mouvement sur le poste de direction d'atteindre un de leur vœu. On se prive alors aussi dans cette affaire de compétences des postulants.

On se prive également de garder deux écoles avec leurs spécificités propres, particulièrement en maternelle. On obère à l'avenir que des enseignants experts de leur pratiques en école maternelle puissent apporter toute cette expertise à Villeneuve de Berg, puisqu'à l'avenir il faudra pour atteindre cette commune demander des postes d'adjoints en école primaire, sans certitude d'y exercer alors en classes maternelles. On inaugure sans trop le dire aujourd'hui, mais c'est bien visible, à l'aune de la nouvelle loi fonction publique, le passage de la mobilité dans le cadre du paritarisme vers le management de la mobilité des personnels sous la mention de GRH.

Sans faire de régionalisme borné et à outrance, l'ADN des écoles ardéchoises, leur philosophie de fonctionnement, se conçoit jusqu'à présent plus dans des écoles de taille moyenne que dans une école à 10 classes et plusieurs sites.

De plus, sans être oiseau de mauvais augure, nous craignons qu'imparablement et cela se vérifie statistiquement et historiquement dans notre département, une fermeture de classe intervienne dans les prochaines années dans cette future école primaire.

Cela nous amène à la notion des moyens, qui même s'ils ont été abondés cette année pour notre département, reste une problématique majeure pour l'école, de la maternelle au lycée. Ce sont bien les spécificités du tissu d'écoles et d'établissements ardéchois qui sont en jeu à l'avenir. Un tissu majoritairement rural de petites structures disséminées, qui apportent aux ardéchois de la proximité de service publique et leur évitent parfois des problèmes de mobilité. Au delà des postes créés, il faut ensuite avoir la voilure de personnels pour les couvrir sans trop faire appel aux personnels contractuels. Le nombre de places au concours, certes abondé récemment, ne couvrira visiblement pas nationalement les besoins. Gageons que pour notre département, même si le nombre de personnels stagiaires avancé remonte significativement cette année, la phase de mobilité actuelle des inéats/exéats puisse nous préserver d'un manque d'enseignants. C'est pour cela que l'Unsa demande le recours conséquent aux listes complémentaires du concours de CRPE.